

[Text]

The Chairman: I do not know. I suspect most people from Montreal have had experience with transportation.

An hon. Member: Do not side track him.

Mr. Weiner: I delivered telegrams in my youth.

The Chairman: Further comments? Is that agreed?

An hon. Member: Hope you like being a passenger. The ticket is the right price.

Motion agreed to.

The Chairman: The next item is, we need a motion to hear and print evidence when we do not have a quorum of the committee.

Mr. Weiner: Mr. Chairman, I move that in order to hear witnesses and receive evidence that a quorum of four committee members including the chairman and the vice-chairman, must be present.

Je propose que, pour entendre des témoins et recevoir des documents, un quorum de quatre personnes, y inclus le président et le vice-président, soit nécessaire.

Mr. Chrétien: I would like, Mr. Chairman, to oppose that motion because it is against the tradition that there is no committee meeting when there is no member of the opposition, of the Official Opposition, to be present there. It had been the tradition so that the committee will not sit without the presence of the Official Opposition. It is a tradition that has existed since 1963 when, 17 years ago, I was a member of these committees, and I am coming back with pleasure today, and we always insisted that there is no committee meeting without the presence of the Official Opposition.

Mr. Wenman: Mr. Chairman, speaking to the same motion, while I certainly am empathetic to your suggestion and that is the way it always has been in the ten years that I have been on this committee, and we have appreciated that, and I think probably that could be the precedent that we would attempt to follow in all cases. The problem being of course that with the imbalance of membership then there is a great reliance on yourself and other members of the committee to attend other committees and other duties and if that means, in other words, if one person—one or two people—just cannot be here for the meeting then we cannot hold it.

We might be, for example, hearing witnesses and this kind of thing and it would be very desirable to continue. We may have brought them from a long distance and unavoidably a member of the opposition could not be there and that would preclude your presence. I think it is a matter of convenience as much as anything to ensure that the committee can proceed.

• 0945

Mr. Chrétien: We have duties as members of the opposition and we intend to fulfil them and if we are not here for the meeting, you know, you will have a hell of a good case against

[Translation]

Le président: Je l'ignore. Je présume que la plupart des gens de Montréal ont connu des expériences dans le domaine du transport.

Une voix: Ne le mettez pas sur une voie d'évitement.

M. Weiner: Dans ma jeunesse, je livrais des télégrammes.

Le président: Y a-t-il d'autres commentaires? Êtes-vous d'accord?

Une voix: J'espère que vous aimez voyager car le prix du billet est tout à fait convenable.

La motion est adoptée.

Le président: Il nous faut maintenant une motion portant impression des procès-verbaux et témoignages lorsque nous n'avons pas le quorum en comité.

M. Weiner: Monsieur le président, je propose qu'afin d'entendre des témoins et de recevoir des témoignages, un quorum de quatre membres du Comité, y compris le président et le vice-président, soit nécessaire.

I move that to hear witnesses and receive evidence, we must have a quorum of four persons, including the Chairman and Vice-Chairman.

M. Chrétien: Monsieur le président, je tiens à m'opposer à cette motion car c'est contraire à la tradition qu'un comité siège sans la présence de députés de l'Opposition officielle. C'est la tradition: un comité ne siège pas sans la présence de l'Opposition officielle. C'est une tradition qui remonte à 1963, soit 17 ans, quand j'étais membre de ces comités. C'est avec plaisir que j'y reviens aujourd'hui et nous avons toujours insisté pour qu'il n'y ait pas de réunion de comité quand des représentants de l'Opposition officielle ne sont pas présents.

M. Wenman: Monsieur le président, au sujet de la même motion, quoique j'appuie fermement votre suggestion et que ce soit la façon dont les choses se sont toujours passées dans les dix ans pendant lesquelles j'ai fait partie de ce Comité, je dois dire que nous comprenons tous cela et je pense que ça pourrait probablement être le précédent que nous nous efforcerions de suivre dans tous les cas. Le problème étant évidemment le déséquilibre dans la composition du Comité, ce qui fait qu'on est davantage dépendants de votre présence et de celles d'autres membres à ces séances de comité ainsi qu'à d'autres fonctions. Autrement dit, cela signifie que nous ne pouvons pas siéger si une ou deux personnes ne peuvent pas être là.

Par exemple, il se peut que nous entendions des témoins et ainsi de suite, et qu'il serait très souhaitable de continuer à recevoir ces témoignages. Il se peut que nous ayons fait venir ces témoins de loin et qu'un député de l'Opposition soit dans l'impossibilité d'être présent. Cela exclurait donc votre présence. Je pense que c'est plus une question de commodité afin de s'assurer que le Comité puisse siéger.

M. Chrétien: En tant que membres de l'Opposition, nous avons des obligations dont nous avons l'intention de nous acquitter et si nous ne sommes pas là pour la réunion, vous